

Préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020.

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 9 juillet 2020 à 20 heures

Bâtiment du Montoly 1, salle 1

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2020 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits complémentaires au budget. En principe, ce préavis est déposé lors de la séance du mois de juin. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, facture sociale, péréquation, etc.) ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 30 avril 2020. Les dépassements en question représentent 0.18% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 11 comptes sont en situation de dépassement sur un total de 562 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Crédits complémentaires demandés

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à avril 2020	Budget 2020 (12 mois)	Comptes - Budget 2020	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
100.3133.00	Produits de nettoyages, fournitures	1'103.71	-	1'103.71	-	1'200.00
Suite aux mesures sanitaires à prendre lors de la tenue des séances du Conseil de mai et juin, des gants, masques, désinfectant pour les mains ainsi que des autocollants pour identifier l'emplacement de chaque conseiller ont été achetés.						
130.3093.10	MSST - Santé et sécurité au travail	8'960.67	60'000.00	-51'039.33	14.93%	30'500.00
Pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID et dans le but de faire respecter les mesures d'hygiène édictées par l'OFSP, l'Administration doit se munir de matériel de protection à savoir : masques, gel désinfectant et distributeurs, vitres plexiglas, visières et thermomètres. Ces montants n'étaient pas budgétés pour 2020.						
Certains coûts MSST mis au budget 2020 ont été diminués, voire annulés en raison de la crise sanitaire. Toutefois l'achat de matériel pour garantir la sécurité des collaborateurs mais aussi de toutes les personnes externes venant aux guichets, dépasse le budget initial.						
Les coûts relatifs à la mise en place d'éléments fixes tels que les plexiglas, thermomètres, visières, signalétiques et distributeurs fixes de gel désinfectant s'élèvent à CHF 7'110.-.						
Une analyse des coûts couplée à une projection des besoins en masques et gel permettent d'estimer les coûts suivants, pour la période de mai à fin septembre 2020, soit CHF 20'615.-. A cela s'ajoute les frais de CHF 2'775.- pour le mois de mars, ce qui représente un total de CHF 23'390.-.						
190.3189.00	Honoraires, frais assistance	3'291.60	36'650.00	-33'358.40	8.98%	7'000.50
La société WNG SA a presté du support pour le site internet pour palier à l'absence de notre développeur Web. Le montant non encore facturé du pack de 50 heures (toutes utilisées) est de CHF 7'000.50, non prévu au budget 2020.						
190.3111.00	Matériel et logiciels informatiques	10'357.09	57'800.00	-47'442.91	17.92%	18'185.50
Lors d'une séance de février 2020, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ont apporté des clarifications au cadre de référence préalablement défini par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP), en ce qui concerne la notion d'accueil autorisé et surveillé par les communes au sein des restaurants scolaires, ceci après avoir sollicité un avis de droit. Parmi ces précisions apparaissent la nécessité :						
<ul style="list-style-type: none"> - d'une inscription préalable pour les élèves de 7-8P, - d'un contrôle des présences (et informations aux parents en cas d'absences) pour les élèves de 7-8P, - de prendre en charge les élèves de 7-8P sur l'entièreté de la pause de midi, soit jusqu'à la reprise de l'école. 						

Compte	Désignation	Comptes janvier à avril 2020	Budget 2020 (12 mois)	Comptes - Budget 2020	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	------------------------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

Tenant compte de ces éléments, le Service de l'enfance et de la jeunesse a proposé à la Municipalité de mutualiser l'actuel Relax Corner avec le restaurant scolaire de Grand Champ pour former un seul et même dispositif d'accueil parascolaire communal appelé « Relax'Resto », incluant l'encadrement des élèves de 7P à 11S ainsi que des classes de raccordement durant la pause du midi (repas et activités), conformément aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour de l'enfance (LAJE). Le « Relax'Resto » sera ainsi piloté par l'Office de la jeunesse dès la rentrée scolaire d'août 2020, en collaboration étroite avec la société Eldora (restauration), l'association du Centre de Rencontres et de Loisirs (animation socioculturelle professionnalisée), l'association VIVAG (animation intergénérationnelle bénévole) et la Ludothèque de Nyon (sensibilisation aux jeux de société).

D'autre part, afin de répondre à l'obligation d'inscription préalable et de suivi des présences sur le temps de midi, le Service de l'enfance et de la jeunesse a proposé l'extension de la plateforme informatique d'inscriptions *gland.monportail.ch* (projet "Harmonie") jusqu'à présent utilisée pour les dispositifs communaux accueillant des élèves de 1 à 6P, aux élèves et parents d'élèves scolarisés aux Tuilières ainsi qu'à Grand Champ (7P à 11S et classes de raccordement), qui en bénéficieront ainsi à la fois pour l'accès au « Relax'Resto » et, par souci de cohérence globale, aux Sports facultatifs.

Le coût global du déploiement de la solution est devisé à CHF 19'871.-. Compte tenu d'un ajustement du budget 2020 par rapport au nombre d'élèves effectif, la demande de crédit complémentaire porte sur un montant de CHF 16'610.- jusqu'à la fin de l'année civile 2020.

En outre, le coût des matériels relatifs au démarrage du « Relax'Resto » (ordinateur portable, souris, sacoche et scanner douchette) seront de CHF 1'575.50.

220.3191.00	Redevance radio-télévision	2'280.00	-	-	0.00%	2'280.00
-------------	----------------------------	----------	---	---	-------	----------

Le montant de la redevance est calculé sur la base du chiffre d'affaires soumis à la TVA déterminant de l'année 2019. Ce chiffre d'affaires soumis à la TVA déterminant regroupe les secteurs sports, cartes journalières, ordures ménagères et déchetterie, eau ainsi que le réseau d'égouts-épuration.

350.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	28'344.90	108'950.00	-80'605.10	26.02%	25'000.00
-------------	--	-----------	------------	------------	--------	-----------

Le plan de protection cantonal COVID-19 : "Mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise progressive de l'enseignement présentiel" contraint la Commune aux nettoyages des locaux de manière fine (sols, poignées de portes, interrupteurs, etc.) deux fois par jour au minimum.

350.3133.00	Produits de nettoyage, fournitures	60'363.67	112'000.00	-51'636.33	53.90%	17'000.00
-------------	------------------------------------	-----------	------------	------------	--------	-----------

Le plan de protection cantonal COVID-19 : "Mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise progressive de l'enseignement présentiel" contraint la Commune aux nettoyages des locaux de manière fine (sols, poignées de portes, interrupteurs, etc.) deux fois par jour au minimum et à l'installation d'une signalétique ad hoc (panneaux, indications de cheminement au sol, etc.) aux alentours des bâtiments scolaires.

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à avril 2020	Budget 2020 (12 mois)	Comptes - Budget 2020	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
190.3182.10	Télécommunications - Centrale téléphonique	3'906.05	14'400.00	-10'493.95	27.13%	655.00
111.3182.00	Reclassification chiffres comparatifs	-	-	-	0.00%	-
		3'906.05	14'400.00	-10'493.95	27.13%	655.00

Le total de CHF 3'906.- ne couvre qu'un trimestre (factures d'avril non encore imputées). Une extrapolation linéaire des factures de janvier à avril sur tout l'exercice 2020 donne une consommation de CHF 15'054.-, soit un dépassement de CHF 655.-.

430.3186.00	Assurances véhicules	15'335.80	15'000.00	355.80	102.24%	336.00
-------------	----------------------	-----------	-----------	--------	---------	--------

Le dépassement sur ce compte est dû à l'omission de la nouvelle remorque manifestation VD 428'482 acquise en décembre (CHF 595.40, compensé par un arrondi sur l'ensemble des primes).

451.3526.00	Taxes éliminations	39'152.25	80'000.00	-40'847.75	48.94%	8'000.00
-------------	--------------------	-----------	-----------	------------	--------	----------

En octobre 2019, la SADEC informait la Ville de Gland que le contrat cadre de reprise du papier/carton avec la société RETRIPA SA serait résilié au 31 décembre 2019. Ce contrat cadre garantissait un tarif de reprise en fonction du cours du marché avec une rétribution minimum de CHF 30.-/tonne aux communes membres du périmètre de gestion. La situation du marché international de reprise du papier/carton s'étant dégradée depuis plus de 18 mois il n'est plus possible de maintenir ce tarif que la Ville de Gland a encore eu la chance de bénéficier en 2019. Courant décembre RETRIPA SA a communiqué le nouveau tarif de reprise. Ce dernier passe de CHF 30.-/tonne crédité à CHF 10.-/tonne facturé. Cela représente un différentiel de CHF 40.-/tonne soit CHF 32'000.- pour un volume annuel de 800 tonnes collecté. Ce nouveau tarif a les impacts suivants sur les comptes :

451.3526.00 – "Taxes élimination": Coût d'élimination papier/carton budgété à CHF 0.-, coût complémentaire prévu de CHF 8'000.- (sur un budget total de CHF 80'000.-).

451.4342.00 – "Taxes et redevances déchèterie" : Recette papier/carton budgétée à CHF 25'000.-, recette prévue de CHF 0.- (sur un montant de CHF 103'000.-). N'impacte pas le résultat, car cela sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve.

610.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	3'000.00	10'300.00	-7'300.00	29.13%	1'700.00
-------------	-------------------------------------	----------	-----------	-----------	--------	----------

La Municipalité a négocié avec la coordinatrice du marché une rémunération annuelle forfaitaire de CHF 12'000.- en lieu et place du budget initial de CHF 10'300.-. Cette augmentation se justifie par une augmentation régulière des heures supplémentaires sur les exercices 2018 et 2019 et permet d'éviter de trop fortes fluctuations des coûts.

3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à avril 2020	Budget 2020 (12 mois)	Comptes - Budget 2020	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	------------------------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

Néant

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2020

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 111'857.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2020 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Crédits complémentaires Administration générale (secteur 1) :	CHF 57'541.-
Crédits complémentaires Finances (secteur 2) :	CHF 2'280.-
Crédits complémentaires Bâtiments et urbanisme (secteur 3) :	CHF 42'000.-
Crédits complémentaires Infrastructures et environnement (secteur 4) :	CHF 8'336.-
Crédits complémentaires Instruction publique et cultes (secteur 5) :	CHF 0.-
Crédits complémentaires Police (secteur 6) :	CHF 1'700.-
Crédits complémentaires Sécurité sociale (secteur 7) :	CHF 0.-
Crédits complémentaires Services industriels (secteur 8) :	CHF 0.-

Total des crédits complémentaires demandés : CHF 111'857.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 101'166.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 10'691.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 0.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 1	56'886.00	655.00	0.00	57'541.00
Secteur 2	2'280.00	0.00	0.00	2'280.00
Secteur 3	42'000.00	0.00	0.00	42'000.00
Secteur 4	0.00	8'336.00	0.00	8'336.00
Secteur 5	0.00	0.00	0.00	0.00
Secteur 6	0.00	1'700.00	0.00	1'700.00
Secteur 7	0.00	0.00	0.00	0.00
Secteur 8	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	101'166.00	10'691.00	0.00	111'857.00

Incidences sur le budget 2020

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2020 voté par le Conseil communal	71'198'140.-	67'653'385.-	-3'544'755.-
Crédits complémentaires 2020	111'857.-	0.00	-111'857.-
Totaux	71'309'997.-	67'653'385.-	-3'656'612.-

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n°76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2020 représentant au total une augmentation de charges de CHF 111'857.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévus au budget 2020	3'544'755.-
Charges supplémentaires selon préavis n°76	111'857.-
 Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	 3'656'612.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Creteigny

J. Niklaus

Préavis n° : 76/2020 Montant : CHF (TTC) 111'857.00

Préavis municipal n°76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour				8'582'180.85
Endettement à ce jour	31.12.2018	31.12.2019	10.06.2020	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'192'227.48	2'925'732.14	893'025.51	
Passifs transitoires	10'390'789.07	8'551'217.28	7'708'298.21	
Emprunts à court et long terme	57'155'000.00	56'595'000.00	57'580'000.00	
Total endettement au bilan	69'738'016.55	68'071'949.42	66'181'323.72	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier)			50'998'201.07	
Travaux facturés et payés à ce jour			-26'518'821.46	
Total engagements hors bilan			24'479'379.61	
Total endettement brut				90'660'703.33
Disponibilités de la bourse à ce jour				8'987'807.66
Solde disponible à ce jour				37'744'923.48
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de pro-jet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux.			63'000.00	
Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.			3'208'050.00	
Préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie.			5'080'000.00	
Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.			405'000.00	
Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n°563 et des deux bâtiments qui y sont érigés (WWF).			17'044'000.00	
Préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit.			400'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				26'200'050.00

Mise à jour : 10.06.2020